

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
" La Joie de Vivre "

363 , bard de la Joie de Vivre
83400 - HYERES

Hyères , le 27 Novembre 1998

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
de l'Association Syndicale Libre " La Joie de Vivre "

Assemblée Générale Ordinaire

+++++

Les copropriétaires du lotissement " La Joie de Vivre " se sont
réunis le Vendredi 27 Novembre 1998 , à 18h30 , dans la salle
" La Réunothèque " , quartier St Martin (Z.I.) , à HY7RES .

Nombre total de propriétaires : 84

Présents :

31

Représentés :

26

Présents et représentés :

57

A 18h40 , le quorum étant atteint , le Directeur de l'Association ,
Monsieur BAYOL , après avoir ouvert la séance , félicite l'Assemblée
pour son exactitude .

Rapport moral

Cotisations impayées

Le retard apporté par 21 propriétaires dans la rentrée des
cotisations approche , actuellement , les 160.000 frs et prive notre
Association des moyens nécessaires pour assumer nos frais de façon
complète .

Ces propriétaires feront l'objet d'un eépôt de dossier auprès des
Tribunaux .

Déjà , certains , dont le dossier avait été déposé précédemment ,
ont été condamnés à s'acquitter de leur dette à laquelle s'ajoutent les
charges et autres frais de procédure .

Affaires réglées

- Débrouaillement - Celui-ci a été effectué au mieux et dans les
mêmes conditions raisonnables que précédemment , pour un devis
d'environ 30.000 frs . Nous n'avons pas encore reçu la facture .

- Eclairage public - A part un globe commandé et pas encore livré ,
celui-ci est , à nouveau , en état . Nous rappelons que la Mairie
règle les frais de consommation d'électricité , mais que nous assumons
les frais d'entretien .

Affaires à résoudre

- Protocole DECAYEUX - PROCOVAR

Rien n'a bougé de ce côté .

Nous allons intervenir auprès de la Justice pour inciter Monsieur DECAYEUX à tenir ses promesses écrites .

- Procès du lotissement

Le jugement devrait nous être favorable . Il doit être rendu dans le courant de ce mois de Décembre 1998 ou au début de l'année 1999 .

Il est possible que les parties adverses fassent appel . Dans ce cas , nous devrions pouvoir faire des réserves de façon à ce que toutes les parties du lotissement qui ne sont pas touchées par le " mur de soutènement " soient définitivement mises en état .

- Affaires diverses

- Forfait financier pour la gestion de l'Association .

Après avoir expliqué les raisons du maintien de la formule de forfait, pour le dédommager , en partie , des frais engagés dans ses nombreuses démarches , Monsieur BAYOL demande l'accord de l'Assemblée pour le fixer à 1200,00 frs pour l'année .

Vote du Rapport moral

Après vote , il s'avère que le Rapport moral est approuvé à l'unanimité

Monsieur BAYOL passe , alors , la parole au Secrétaire Meur RICHARD .

Intervention du Secrétaire

Celui-ci attire l'attention de l'Assemblée sur la nécessité

- de mettre et maintenir lisible le nom du propriétaire sur les boîtes aux lettres .
- de ne pas empirer l'état de notre environnement par un stationnement trop prolongé des poubelles sur la voie publique .
- de le prévenir immédiatement en cas de changement d'adresse ou de propriétaire .

Il compte sur la compréhension de chacun .

Rapport Financier

Après l'intervention du Secrétaire , Monsieur BAYOL passe la parole à notre Trésorière , Madame HERSENT qui fait un bilan de l'année écoulée et présente un état de prévisions de dépenses pour l'année à venir .

RAPPORT FINANCIER AU 31/10/98

SOLDE AU 01/11/97		78.874,28
RECETTES		
	1998	28.300,00
	1997	37.170,00
	1996	16.250,00
	1995	9.700,00
	1994	4.480,00
	1993	3.000,00
	1991	1.760,00
	Pénalités	800,00
DEPENSES		
	Frais bancaires	49,47
	Entretien électrique	8.778,70
	Avocat	8.442,00
	Frais de Justice	150,00
	Assurance	1.152,00
	Frais Meur BAYOL	1.200,00
	Location salle	500,00
	Poste	180,50
	Fournitures bureau	1.046,00
	Total	21.498,67
SOLDE AU 31/10/98		158.835,61

PREVISION DEPENSES 1998/1999

! Débroussaillage	! 30.000	!
! Electricité	! 15.000	!
! Réseau d'eau	! 10.000	!
! Avocat	! 20.000	!
! Poste + Frais Bureau	! 4.500	!
! Assurance	! 1.200	!
! Frais Meur BAYOL	! 1.200	!
! Location salle	! 500	!
! TOTAL	! 82.400	!

Fixation de la cotisation

Le bilan financier , autant que les prévisions de dépenses réduites à un strict minimum à cause du manque de moyens financiers par rapport à ce que nous espérions pouvoir faire , expliquent la rigueur des décisions auxquelles nous a contraint le retard dans la rentrée des cotisations .

Cependant , Monsieur BAYOL propose de maintenir pour 1999 la cotisation syndicale annuelle à 1200,00 frs .

Vote du rapport financier

Ce vote entérine l'agrément du rapport financier par 54 voix contre 3 .

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé ,
Mr. BAYOL clôt la séance et passe à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

P.O.S.

Au cours de l'Assemblée Générale du 27 Novembre 1992 , nous avons rejeté , à la majorité , le nouveau P.O.S. proposé par la Mairie et voté pour le maintien du règlement du lotissement . Nous l'avons fait pour deux raisons principales .

1°) Le nouveau P.O.S. diminuait le coefficient d'occupation des sols (aucune possibilité d'extension des surfaces constructibles) .

2°) Le Nouveau P.O.S. prévoyait une marge d'erreur de 2 mètres en deçà des 7 mètres autorisés pour la hauteur des bâtiments .

Or , la Préfecture vient de rejeter le P.O.S. présenté par la Mairie, ce qui nous oblige a devoir renouveler notre demande de maintien du règlement du lotissement , d'autant que la nouvelle copie de la Mairie présente , à nouveau , les mêmes inconvénients .

L'Assemblée passe au vote sur ce sujet et , par 53 voix contre 1 voix et 2 abstentions , donne son agrément pour le maintien du règlement du lotissement .

Demande de Monsieur ~~XXXX~~

La demande de Monsieur ~~XXXX~~ pour obtenir un passage sur notre lotissement est portée à la connaissance de l'Assemblée .

Après examen , celle-ci propose d'attendre , pour se prononcer , que Monsieur ~~XXXX~~ soit en mesure de nous soumettre un acte notarié de propriété établi à son nom .

Monsieur BAYOL suggère que ce choix fasse l'objet d'un vote .

Celui-ci , à l'unanimité moins 1 voix entérine ce choix .

L'ordre du jour étant épuisé , notre Directeur , Monsieur BAYOL , clôt la séance .

Démission collective du Bureau

+++++

Celui-ci est , obligatoirement , renouvelé tous les 3 ans .

Toutefois , il a fallu procéder au remplacement de Madame HERSENT , notre Trésorière , trop prise , à la fois , par sa récente maternité et par ses occupations professionnelles .

Madame LAVAUD , sollicitée , à bien voulu la remplacer à son poste , ainsi que Monsieur GIRONA au poste de Trésorier-adjoint .

.../...

.../...

Après les avoir félicités , le Bureau et l'Assemblée leur ont exprimé leurs remerciements .

Pour Madame HERSENT , Monsieur BAYOL , auquel s'étaient joints les autres membres du Bureau , devait lui adresser ses remerciements pour la compétence , la gentillesse et la disponibilité qui avaient marqué son passage qui devait s'étaler sur plusieurs années .

Le nouveau Bureau est ainsi constitué :

Directeur : Monsieur BAYOL

Directeur-adjoint : Monsieur JUNG

Secrétaire : Monsieur RICHARD

Secrétaire-adjoint : Monsieur BERGER

Trésorière : Madame LAVAUD

Trésorier-adjoint : MONSIEUR GIRONA

Un vote confirme , à l'unanimité , l'agrément du nouveau Bureau .

Le Directeur de l'Association , Monsieur BAYOL , ainsi que l'ensemble du Bureau souhaitent à chacun une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An .

A TOUS , BONNE ANNEE POUR 1999

Le Directeur



Le Secrétaire



La Trésorière

